Mise en ligne : 1^{er} septembre 2014. Dernière modification : 1^{er} janvier 2019.

www.entreprises-coloniales.fr

MAURICE ALEXIS, ANCIEN EMPLOYÉ DE BACH-THAI-BUOI,

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bach_Thai_Buoi.pdf

PILOTE DU PORT D'HAÏPHONG, ET L'ASSASSINAT DU DOUANIER NOËL SUR FOND DE CONTREBANDE D'OPIUM (1927)

L'A. R. I. P. (L'Écho annamite, 29 juillet 1927)

[...] L'A. R. I. P. n'a pas parlé [...] de l'assassinat commis sur la personne d'un douanier européen, M. Noël, dans des circonstances particulièrement affreuses, par un ancien pilote [du port d'Haïphong] du nom d'Alexis. [...]

Nous nous voyons donc obligé de nous substituer à l'agence officieuse d'information pour donner à nos lecteurs quelques détails sur la seconde affaire.

Alexis exerçait la contrebande d'opium.

Sur le point d'être dénoncé à la Justice, il résolut de se débarrasser de ses deux principaux gêneurs : M. Noël, un de ses amis personnels, et M. de Monpezat, directeur de la *Volonté indochinoise*, qui avait amorcé contre lui, dans son journal, une campagne de presse sur ses agissements illicites.

Le contrebandier amena en promenade, dans son auto, son ami (?) Noël. En route, il simula une panne.

Pendant que son compagnon se baissait pour ramasser un outil, Alexis lui asséna un formidable coup de grille, qui le tua net.

L'instrument de mort avait été apporté exprès pour cette épouvantable besogne.

Le cadavre fut enfermé dans un sac en jute, puis immergé dans une mare, au kilomètre 11 de la route Hanoï-Tamdao, où il fut découvert le 14 courant — l'anniversaire de la liberté!

Après une laborieuse enquête, l'assassin fut arrêté et incarcéré à la prison de la rue des Teinturiers, à Hanoï.

L'instruction se poursuit, fort péniblement, car l'inculpé, après avoir raconté une histoire de brigands, se cantonne dans un mutisme absolu, voyant que ses fausses déclarations n'avaient trompé personne, et pour cause, d'ailleurs : elles étaient d'une extraordinaire invraisemblance.

A les en croire, en effet, Alexis et sa victime auraient fait la rencontre de bandits, qui auraient tué celle-ci et menacé de mort celui-là au cas où il les dénoncerait à la police!

Conte à dormir debout, comme on voit, d'autant plus que l'enquête avait amené la découverte d'un nœud plat, tel que ne pourrait le confectionner qu'un professionnel de la marine.

Nous tiendrons ces lecteurs au courant de cette affaire. [...]

Mystérieux assassinat (Les Annales coloniales, 3 septembre 1927)

Le 12 juillet dernier au kilomètre 11 de la route de Vinhyen-Tamdao, près du pont des Linhs, on retirait d'une mare un sac de jute, volumineux, prolongé par une corde qui supportait une gueuse. Le sac ouvert laissa apparaître le cadavre d'un homme à la jambe duquel était fixé le poids destiné à le maintenir au fond de l'eau.

Le Parquet d'Hanoï et la Sûreté se transportèrent sur les lieux. On constata que la tête du défunt portait de nombreuses traces de coups.

Le vol n'était certainement pas le mobile du crime, puisque les effets de la victime étaient intacts ; on lui avait laissé sa montre, et son portefeuille contenant soixantedouze piastres.

L'examen des papiers qui s'y trouvaient confirma l'impression première des enquêteurs. La victime était M. Noël, commis des Douanes et Régies, gendre de M. Alexis, ancien officier de l'infanterie coloniale, détaché à Hanoï au Service géographique.

M. Noël avait disparu depuis le 9 juillet.

Sa femme villégiaturait à Samson. Il avait récemment demandé, pour aller la rejoindre, une permission qui lui avait été refusée.

L'émotion causée à Hanoï par la découverte de ce crime a été considérable.

La campagne contre M. Alexandre Varenne (Les Annales coloniales, 19 décembre 1927)

L'Opinion, le grand journal de Saigon, en date du 9 novembre, a publié le filet suivant :

« La *Liberté* [Camille Aymard] a raconté récemment une macabre histoire. Il y est question de la mort d'un M. Noël, en juillet dernier, aux environs d'Hanoï. La *Liberté* a ajouté que l'assassin était l'ami et confident de M. Alexandre Varenne, qui oublia de prévenir la justice. »

Voilà comment on écrit l'histoire.

Tous ceux qui ont suivi cette pénible affaire que l'on a appelée « le crime du Tam-Dao » et qui doit avoir prochainement son épilogue aux Assises, savent que l'assassin a été arrêté et que la justice n'hésita même pas à délivrer un mandat d'arrêt contre la femme de la victime. On sait, d'ailleurs, qu'elle vient de bénéficier d'un non-lieu.

Alexis n'a pas fait d'aveux, mais les témoignages recueillis, les charges qui pèsent sur lui sont accablantes et la fable ridicule qu'il inventa se retourne contre lui-même.

La justice a suivi son cours normal. On peut lui reprocher certaines lenteurs du début, et on rapporte que tel magistrat parti pour les constatations judiciaires, prit tout son temps pour déjeuner, pour ne se décider à aller voir le cadavre de Noël qu'à la nuit tombante!...

Mais mêler le gouverneur général à cette sombre histoire! Supposer une intervention quelconque, qui serait tellement imprudente qu'on ne peut supposer M. Varenne assez impolitique ou assez sot pour l'avoir commise! Allons, un peu de bon sens.

Notons, d'ailleurs, que la *Liberté*, qui aurait pu raconter cette affaire Noël depuis le mois d'août, l'a tenue en réserve jusqu'en novembre, à quinze jours du retour du Gouverneur général en France.

La vérité est que la *Liberté* veut atteindre un homme qui est un adversaire politique, et qui cependant — il faut lui rendre cette justice — a su, en ce pays, faire abstraction de ses opinions personnelles.

Il nous suffit de constater avec quelle énergie il a, d'accord avec les autorités militaires, réorganisé la défense de l'Indochine.

Il nous suffit de constater que ce pays est calme, alors qu'à ses frontières c'est la guerre civile.

Pour atteindre cet homme, la *Liberté* a déjà, il y a quelques mois, mené une campagne qui a abouti à la séance du 18 mars à la Chambre, et qui a fait à ce pays un mal dont il ne se relèvera pas d'ici longtemps.

Nous sera-t-il permis d'espérer que l'Indochine ne fera pas encore les frais de celle qui s'ouvre ?...

Nous sera-t-il permis aussi de dire à la *Liberté* que ses campagnes, qui sont suivies avec attention par une partie de l'opinion annamite, sont particulièrement bien faites pour nuire au prestige de l'autorité française en ce pays, et, par conséquence, au prestige de la France. »

2 mars 1928 : Alexis est condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour criminelle de Hanoï.

Le procès de l'opium par H. CUCHEROUSSET (L'Éveil économique de l'Indochine, 18 mars 1928)

L'affaire Alexis est jugée et bien jugée ; les débats ont été menés de main de maître, la preuve à été suffisamment établie pour justifier le verdict et la condamnation. Celle-ci est suffisante, car il restait cette ombre de doute qui élimine l'irréparable peine de mort, et, comme l'a fait si bien remarquer notre confrère l'*Indépendance tonkinoise*, cette circonstance atténuante qu'Alexis était une des victimes de cette démoralisation dont est coupable, qui ? Le gouvernement général ; et cela dès avant M. Varenne.

Mais si Alexis est bien et suffisamment puni, et Noël, suffisamment vengé, car à côté d'Alexis reste la culpabilité de l'Administration et aussi la faute de la victime, qui n'a pas compris qu'elle mettait les pieds dans le plat, en voulant empêcher ce que ses propres chefs, du moins les chefs de ses chefs, mijotaient, il reste deux points très inquiétants.

Tout d'abord on ne comprend pas le silence organisé autour des agissements plutôt étranges de certains fonctionnaires responsables de l'ordre public et de l'attitude non moins étrange du parquet.

L'histoire de la première autopsie, avec ses macabres incidents, et de l'autopsie sérieuse mais tardive de la victime est absolument déconcertante, comme aussi l'enterrement clandestin, véritable encrottement de cet officier de la Grande Guerre. [...]

···]

L'affaire de l'opium (L'Éveil économique de l'Indochine, 1er avril 1928)

Alexis, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour criminelle de Hanoï, le 2 mars, a signé son pourvoi en cassation.

Comme aucun vice de forme n'a été signalé au cours des débats, la Haute Cour ne pourra que confirmer l'arrêt qui le frappe. Peut-être Alexis s'appuie-t-il sur le rapport médico-légal qui, mettant à néant sa version d'attaque à coups de revolver, dit qu'aucune trace de balle n'a été relevée, sur un cadavre examiné, il est vrai, après un

séjour de 3 ou 4 jours dans l'eau et un enfouissement plus long encore dans une fosse du cimetière de Vinh-Yen, et demande-t-il un complément d'instruction ? L'Indépendance tonkinoise.

N.D.L.R. — D'ailleurs est-on si sûr que ce cadavre soit celui de Noël ? On a pris si peu de peine pour le vérifier.

Et est-on si sûr que la calotte crânienne, qu'on a finalement mis avec le corps dans le cercueil, soit bien la sienne ?

Peut-être, en effet, Alexis demande-t-il un complément d'instruction : il est bien permis à un homme qui se noie de chercher à se raccrocher à toutes les branches.

erriis a dir rioriine qui se riole de cherche

Condamnation du meurtrier Alexis (Les Annales coloniales, 2 avril 1928)

Alexis, ancien pilote du port de Haïphong. qui tua le douanier Noël dans les conditions que nous avons rapportées, a été condamné, le 2 mars, aux travaux forcés à perpétuité.

TONKIN LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES Maurice Alexis signe son pourvoi en cassation (Les Annales coloniales, 21 avril 1928)

Maurice Alexis a demandé à être conduit au greffe de la Cour pour y signer le pourvoi en cassation qu'il forme contre l'arrêt de la Cour criminelle de Hanoï en date du 2 mars 1928 qui l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité pour homicide volontaire sur la personne du douanier Noël.

Le bruit s'est répandu que Maurice Alexis avait fait des aveux, qu'il avait dénoncé des complices. A la prison, au parquet, on ignore tout de ce bruit qui, est-il besoin de le dire, n'est nullement fondé.

Une leçon de l'affaire Alexis (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1928)

Il est évident que si l'octroi de faveurs aussi insolites (les permis de transit d'opium) n'existait pas en Indochine, Noël serait encore de ce monde et nous compterions un criminel de moins.

Aussi importe-t-il de mettre fin au plus tôt à ce régime de bon plaisir, qui a toujours régné en Indochine et qui justifie, dans une certaine mesure, la réputation que des détracteurs systématiques ont faite à notre colonie.

Certes, il est bon qu'un gouvernement ait les moyens de reconnaître les services rendus, de venir en aide à des colons courageux que la malchance poursuit, mais c'est là une pente dangereuse vers le favoritisme et la cabale et, pour des aventuriers sans scrupules et résolus, ce peut être, ou l'a vu, un encouragement au crime.

M. de Monpezat a déclaré à l'audience que le gouverneur général avait réuni de hauts fonctionnaires avant l'arrestation d'Alexis pour délibérer s'il fallait ou non procéder à cette arrestation. Ni le président, ni le procureur général ne s'élevèrent

contre cette affirmation et ils se contentèrent d'établir qu'aucun magistral n'assistait à la réunion. On est donc fondé à croire exacte l'assertion du délégué de l'Annam et nous le regrettons vivement ; dès que la justice est saisie d'une affaire, le Gouvernement n'a plus qu'à se croiser les bras ; la Justice est au-dessus de tous.

L'Indochine

N.D.L.R. — Ce serait, en effet, fort désirable ; mais il faudrait pour cela que la magistrature commençât par ne pas être le marchepied du barreau, mais au contraire, comme chez les Anglais, la fin d'une belle carrière d'avocat.

L'affaire Alexis (L'Écho annamite, 19 février 1929)

La prochaine session de la Cour criminelle s'ouvrira le lundi 25 février. La première affaire inscrite au rôle concerne Maurice Alexis condamné aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat du douanier Noël.

Alexis avait été défendu par Me [Pierre] Raymond Bona. L'arrêt fut cassé ; c'est Me Mandrette¹, l'éminent avocat d'assises du barreau d'Hanoï, qui assumera la défense d'Alexis.

Une affaire sensationnelle à Hanoï (Les Annales coloniales, 25 février 1929)

Une grave affaire criminelle va être plaidée pour la deuxième fois à Hanoï.

Le cadavre du commis des Douanes Noël avait été trouvé le mardi 12 juillet dans une mare de la province de Vinh-Yen.

La victime, âgée de 32 ans, laissait deux enfants en bas âge et une jeune femme qui villégiaturait à Samson, et qui ne devait pas tarder à être mêlée au drame.

Une enquête rapidement menée par la Sûreté ne tardait pas à révéler un nom, celui du pilote Alexis, qui fut arrêté le 17 juillet.

Alexis fréquentait assidûment M^{me} Noël. De plus, le douanier contrecarrait quelques projets d'Alexis au sujet d'une licence pour la vente de l'opium.

Noël fut empoisonné dans sa chambre à Hanoï. Puis le corps fut transporté dans la campagne, maquillé, martelé.

Devant la Cour criminelle d'Hanoï, le 27 janvier 1928, Alexis, accablé par des témoignages concordants, se défendit avec acharnement. L'avocat général demanda sa tête. Son avocat, Me [Pierre] Bona, réussit à la sauver. Les jurés envoyèrent Alexis au bagne à perpétuité.

Mais le greffier d'Hanoï avait fait une erreur matérielle, l'oubli d'un témoignage. La Cour suprême cassa l'arrêt.

Aujourd'hui 25 février, après treize mois, Alexis comparait de nouveau à Hanoï devant la justice.

¹ Gabriel Mandrette : docteur en droit, il débute comme administrateur à Hué, enseigne à l'École de droit d'Hanoï, puis quitte l'administration en 1921 pour entrer dans le barreau. Élu conseiller municipal de Hanoï en mai 1929, il devient peu après administrateur de la Société foncière du Tonkin et de l'Annam (propriétaire de l'hôtel Métropole) et participe en 1931 à la tentative de sauvetage de la mine Armorique. Il plaide dans d'autres procès célèbres comme celui des révoltés du VNQDD à Yen Bay.

L'Affaire Alexis ... Et l'on recommence (L'Écho annamite, 26 février 1929)

Hanoï, le 26 février.— Lundi matin a comparu pour la deuxième fois devant la cour criminelle d'Hanoi l'ancien pilote du port d'Haïphong Maurice Alexis, déjà condamné en avril 1928 par la même juridiction, à la peine de travaux forcés à perpétuité pour assassinat du brigadier des douanes Noël.

Le jugement de la cour criminelle avait été cassé par la cour de cassation.

Après la constitution du jury, les débats ont commencé, dirigée par le président Favreau, assisté des conseillers Tridon et Sadoul, l'avocat général Lebel, occupant le siège du ministère public.

L'inculpé Alexis est défendu par maître Mandrette.

Les parties civiles sont représentées par maîtres de Saint Michel Dunezat et Pascalis.

Après le rejet par la cour des conclusions préliminaires de la défense, demandant le renvoi de l'affaire à une session ultérieure pour supplément d enquête, le président à commencé l'interrogatoire à fond de l'inculpé, lequel continue à soutenir la version du crime déjà produit aux débats précédents.

L'interrogatoire a occupé l'après-midi et sera continué à la reprise de l'audience de mardi matin.

L'affaire Alexis à Hanoï (Les Annales coloniales, 28 février 1929)

Lundi matin a comparu pour la deuxième fois devant la Cour criminelle de Hanoï, ainsi que nous l'avions annoncé, l'ancien pilote du port de Haïphong Maurice Alexis, déjà condamné en avril 1928 par la même juridiction à la peine des travaux forcés à perpétuité pour l'assassinat du brigadier des douanes Noël. Le jugement de la Cour criminelle avait été cassé par la Cour de cassation. Après rejet par la Cour des conclusions préliminaires de la défense demandant le renvoi de l'affaire à une session ultérieure pour enquête, le Président a commencé l'interrogatoire au fond de l'inculpé. Celui-ci continue à soutenir la version du crime déjà produite au cours des débats précédents.

Le procès Alexis se poursuit par l'audition des témoins (*L'Écho annamite*, 28 février 1929)

Hanoi, le 28 février. — Le procès d'Alexis se poursuit.

L'interrogatoire a été terminé mardi soir.

L'audition des témoins a commencé à l'audience de mercredi matin par les dépositions des docteurs Le Roy des Barres et Blot, appelés pour développer le rapport médico-légal, dressé par eux, pendant l'instruction de l'affaire. Ce rapport conclut que la mort du brigadier des douanes Noël n'est pas due à un coup de feu comme le soutient l'accusé, lequel prétend, nous le rappelons, que la victime a été attaquée et tuée en sa présence à coups de revolver par des indigènes masqués, alors que Noël et lui se rendaient en auto à la station du Tam-Dao. Les docteurs Le Roy des Barres et Blot, qui n'avaient pas été entendus au cours du premier procès, maintiennent formellement les conclusions de leur rapport.

Différents témoins indigènes cités par l'accusation pour relater la découverte du cadavre de la victime sont ensuite entendus.

Dans l'après-midi de mercredi, la Cour a entendu les dépositions du docteur Mesnard, pharmacien principal ; de M. Cesari, pharmacien ; du colonel Colin, sur les expertises faites par eux tant sur les pièces à conviction que sur le corps de la victime, pour essayer de faire la lumière sur les circonstances du crime.

Après l'audition de M. Bernhard, directeur de la Société des Distilleries de l'Indochine [SFDIC], une longue déposition du directeur du journal, la « Volonté indochinoise », M. de Monpezat, dura jusqu'à la fin de l'audience.

M. de Monpezat répète ses accusations antérieures

Le délégué de l'Annam, répétant ses dépositions antérieures, après avoir défendu la mémoire de la victime qui était son ami, contre les allégations de l'accusé, a expliqué en détail ce qui lui paraît être les mobiles du crime : Noël a été supprimé parce qu'il pouvait faire déclencher des campagnes de presse, susceptibles de faire échec à la réalisation des affaires de transit d'opium engagées par l'accusé.

L'affaire Alexis (Les Annales coloniales, 4 mars 1929)

Le procès d'Alexis a continué jeudi matin et l'après-midi par l'audition de différents témoins européens et indigènes. Toutes les dépositions qui ont été faites sont semblables à celles faites au cours du procès de l'année dernière.

L'affaire Alexis (Les Annales coloniales, 7 mars 1929)

La Cour criminelle de Hanoï a condamné aux travaux forcés à perpétuité l'ancien capitaine au long cours et pilote du port d'Haïphong, Alexis, accusé d'avoir assassiné en juillet 1927, le brigadier des douanes Noël. Alexis avait, déjà été condamné en avril 1928. devant cette même juridiction, à une peine semblable ; mais, le jugement avait été cassé par la Cour de cassation. Le crime, dont le mobile reste encore inconnu, avait suscité une vive émotion dans la population européenne du Tonkin.

LA RÉVISION DU PROCÈS ALEXIS (L'Écho annamite, 14 janvier 1930)

Contrairement à ce que nous avons récemment annoncé à ce sujet, Alexis, qui s'obstine dans son mutisme, n'a pas demandé la révision de son procès. C'est son avocat qui s'est chargé de cette tâche à sa place en se basant sur des révélations contenues dans un article de l'*Impartial* et reproduit par le *Colon français* du 9 mars 1929.

Me Mandrette a prié, par télégramme, un de ses confrères saïgonnais, Me Pâris, de demander des précisions et explications à M. Jean Lorenzi, auteur de cet article, explications et précisions qui, aussitôt obtenues, ont été envoyées à Hanoï.

De ces divers éléments, constituant le « fait nouveau » auquel nous avons fait allusion, le défenseur de l'ancien pilote a formé un dossier, qu'il a envoyé à un collègue

_

de Paris qu'il a chargé d'intervenir auprès du garde des Sceaux, afin que celui-ci en saisisse la Cour de Cassation, dans le délai d'un an imparti par la loi, dans le cadre duquel, en faisant diligence, Me Mandrette espère avoir fait le nécessaire.

D'aucuns prétendent qu'à la différence du pourvoi, cette révision n'est pas suspensive de la peine, et l'on annonce que le condamné fera partie d'un convoi de bagnards à destination de l'île de Ré, d'où il attendra son transfert au pénitentiaire de la Guyane.

En sa qualité d'avocat-défenseur, Me Mandrette fait l'impossible, bien entendu, pour sauver son client, innocent ou coupable, encore que les pessimistes doutent de l'efficacité de ses suprêmes démarches. Il nous paraît intéressant, néanmoins, de souligner ici le rôle important joué par la presse dans l'œuvre de la justice, dont dépend le sort d'un homme.

Alexis demande la révision de son procès

L'ancien pilote du port de Haïphong, Alexis, dont la condamnation aux travaux forcés a perpétuité pour assassinat du brigadier des Douanes Noël, a été confirmée au printemps de 1929 par la Cour criminelle de Hanoï, vient de déposer une demande en révision de son procès. Après le second verdict, il avait formé un pourvoi qui fut récemment rejeté par la cour de Cassation.

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES Départ pour le bagne (Les Annales coloniales, 24 mai 1930)

Le condamné aux travaux forcés à perpétuité Alexis, assassin du douanier Noël, est parti le mois dernier vers le bagne à bord de l'*Explorateur-Grandidier* de Haïphong pour Marseille. De Marseille, le condamné sera conduit au dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré, dans l'île de Ré, où il prendra le prochain convoi de forçats vers la Guyane.

L'affaire Barbaud
Jugera-t-on les gangsters de la douane ?
par CATON [= Henri Cucherousset]
(L'Éveil de l'Indochine, 5 février 1933)

[...] le dossier constitué par défunt B.... [Borel] et que B.... [Barbaud] a eu l'adresse de se procurer (que vouliez-vous qu'en fit la veuve du défunt ?), est un tantinet plus volumineux : une pile d'un mètre cinquante au moins.

Notre homme était trop avisé pour en laisser l'original à la portée du premier enquêteur venu ! Et qui sait ? Quelqu'écrivian aurait pu, l'indiscret, y trouver les éléments d'un roman sur l'affaire Alexis [allusion au roman de roman d'André Michel, l'Or noir]. [...]

// //O//j. [...] ______

> Les transits d'opium par BARBISIER [= Henri Cucherousset] (*L'Éveil de l'Indochine*, 4 juin 1933)

[...] L'accusé Barbaud nous avait demandé (pour simplifier les choses, il interrogeait lui-même les témoins) où nous avions pris ce fait, affirmé par nous dans l'Éveil, qu'il avait hérité d'un dossier Borel (ancien directeur p. i. des Douanes), dossier haut de 1 m. 50. Nous lui répondîmes : « Quant à mes sources, je ne ferai pas comme le témoin Padovani, de la Douane, au sujet des wagons de la contrebande officielle. Je ne vous dirai pas : « Cela ne vous regarde pas », mais : « Nous aussi, journalistes, avons notre secret professionnel. Quant à la hauteur du dossier, c'est une manière de dire qu'il était important ».

D'ailleurs M. Barbaud avoua implicitement l'existence de ce dossier, en disant qu'il s'y trouvait des renseignements sur l'affaire Noël (Nous étions heureux de le savoir de sa bouche, mais nous le savions déjà). [...]